

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article635>



Fiches ressources des programmes du lycée voie générale, technologique et professionnelle 2011



- Textes Officiels
Date de mise en ligne : mardi 18 janvier 2011
- Lycée

-

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Ces premiers documents ressources destinés aux enseignants d'EPS des lycées enseignement général, technologique et professionnel et à leurs formateurs...

Document sans nom

Ces premiers documents ressources destinés aux enseignants d'EPS des lycées enseignement général, technologique et professionnel et à leurs formateurs, se présentent sous la forme de 62 fiches (niveau 3, niveau 4) illustrant et précisant les connaissances, capacités et attitudes constitutives des compétences attendues pour les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) des listes nationales telles qu'elles sont définies dans les nouveaux programmes de la voie générale et technologique (BO spécial n° 4 du 29 avril 2010) et de la voie professionnelle (BO n° 2 du 19 février 2009).

C'est à partir des contributions de quelques 300 enseignants d'EPS de LEGT, de LPO et de LP que le groupe d'experts rédacteur des programmes a pu concevoir et présenter ces premières fiches ressources. Ces fiches ressources ne sont pas des documents susceptibles de conduire à une interprétation contrainte des programmes, elles ne sont ni injonctives ni prescriptives. Ces fiches ne limitent pas les principes individuels et collectifs de liberté, d'initiative et de responsabilité pédagogiques. Elles doivent être pour chaque enseignant, et pour chaque équipe, des aides pour concevoir les situations d'apprentissages les plus efficaces et les plus efficaces.

Il conviendra selon le projet d'établissement, le projet pédagogique, les projets de classe et les caractéristiques des élèves d'établir des priorités dans le choix des connaissances, des attitudes et des capacités, ceci afin d'assurer aux élèves la construction et l'acquisition des compétences attendues et prescrites.

Ces documents ne prétendent pas avoir fait définitivement le tour de la question, ils sont, par définition, évolutifs et donc modifiables. Au cours des trois prochaines années, période durant laquelle les nouveaux programmes seront progressivement mis en oeuvre, les IPR, dans chacune des académies, seront chargés de recueillir les observations et les suggestions d'amélioration que ne manqueront pas de leur faire les utilisateurs de ces fiches.

--	--

**Fiches Ressources liées aux Programmes du lycée
professionnelle**

voie générale, technologique et

Janvier 2011